

Fontainebleau



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS  
N° 20.UR.56**

---

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le programme « Action Cœur de Ville » 2020

**LE MAIRE,**

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 26,

Vu la délibération du conseil municipal n°20/25 du conseil municipal du 3 juin 2020 relative aux délégations du conseil municipal à M. le Maire, le conseil municipal ayant décidé de ne pas modifier ou supprimer les délégations mentionnées aux, 1, 2 et du 4 au 29 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales exercées par le Maire conformément à l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,

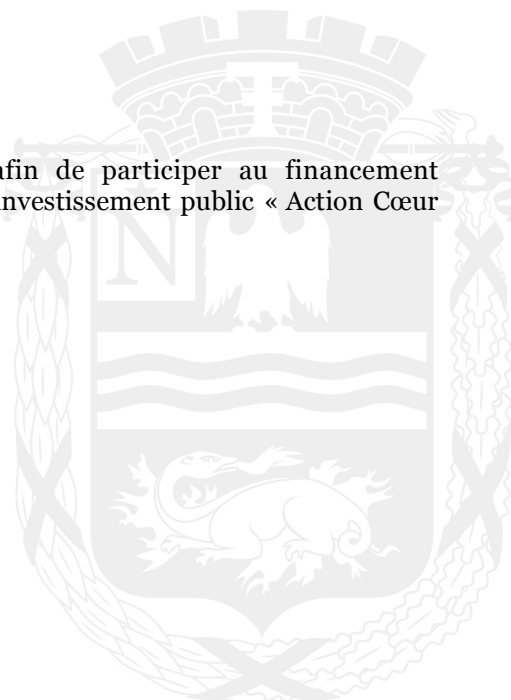
Vu la délibération du Conseil municipal n°17/101 en date du 25 septembre 2017, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'amélioration et de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine afin de renforcer l'attractivité du cœur de l'agglomération bellifontaine,

Considérant la possibilité de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local pour le financement de l'Action Cœur de Ville dans le cadre de la convention « Action Cœur de Ville » signée le 9 octobre 2018,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De solliciter l'aide financière de l'Etat afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public « Action Cœur de Ville » 2020, selon le détail ci-après.



Dossier	Libellé	Montant	
		HT	TTC
Travaux Requalification Place de l'Etape Entrée Est du Cœur de Ville	Travaux	1 153 950,00	1 384 740,00
Travaux du Clos Couvert du Monument Historique Hôtel de la Mission (Office du Tourisme)	Travaux	2 579 632,00	3 095 558,00
Travaux de Requalification du Monument Historique Mur de Ferrare en face du Château	Travaux	460 154,00	552 185,00
Installation de bornes de recharge électrique	Travaux	39 605,00	47 526,00
Installation de conteneurs enterrés	Travaux	69 801,00	83 761,00
	Total Général	4 303 142,00	5 163 770,00

Article 2 : De préciser que ces travaux ne débuteront qu'après la reconnaissance du caractère complet du dossier de demande de subvention par les services de l'Etat.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Fontainebleau, le 15 juin 2020

Frédéric VALLETOUX

*Signé*

Maire de Fontainebleau

Publié le 15 juin 2020

Notifié le

Certifié exécutoire le 15 juin 2020

Sous l'identifiant 077-217701861- \_\_\_\_\_

